

Extension au bassin de la Sarthe de l'intervention de l'Etablissement au titre de la restauration de la continuité écologique dans le Maine-et-Loire

La Sarthe et la Mayenne sont parmi les principaux axes à migrateurs du bassin de la Loire, mais la libre circulation des poissons y est affectée par la présence d'ouvrages hydrauliques conçus pour faciliter la navigation.

Le classement en liste 2 de ces cours d'eau au titre de l'article L. 214-17-2 du code de l'Environnement impose aux propriétaires d'ouvrages de restaurer la continuité écologique avant juillet 2017.

Les seuils de Châteauneuf-sur-Sarthe, Brissarthe et Morannes, propriété du Département du Maine-et-Loire, sont concernés par ces obligations. Ce dernier a sollicité l'Etablissement pour assurer la conduite de l'ensemble des études nécessaires à la restauration de la continuité écologique au droit de ces 3 ouvrages.

La mission de l'Etablissement consiste dans un premier temps à élaborer le cahier des charges de l'étude, construire le plan de financement, gérer les demandes de financement, consulter les entreprises ainsi que recueillir les données techniques nécessaires.

Dans un second temps, le pilotage consistera à assurer le suivi de l'étude, faciliter le travail du prestataire et favoriser la concertation.

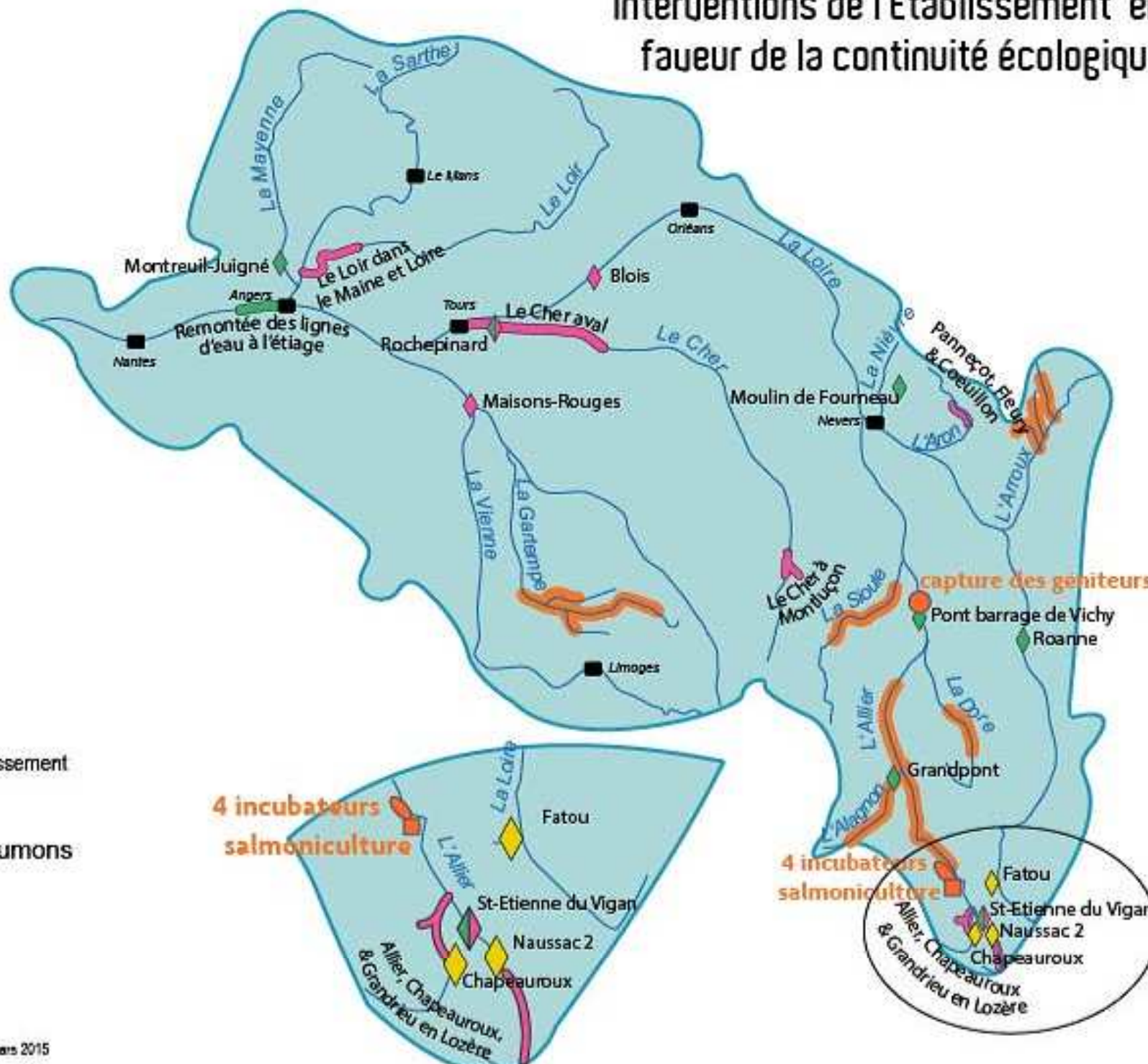
Les ouvrages hydrauliques devant bénéficier d'un double équipement avec mise en œuvre du 1^{er} dès 2016, l'étude proposée se déroulera en 2 phases sur une durée maximum de 12 mois :

- Phase 1 : Conception de rampe à anguilles et rédaction des dossiers réglementaires
- Phase 2 : Conception de passes multi espèces sur la rive opposée à la rampe à anguille et rédaction des dossiers réglementaires.

Le montant prévisionnel de cette action, incluant le coût de l'étude précitée et celui de la mobilisation de l'agent de l'Etablissement chargé d'assurer son pilotage pour une partie de son temps (24 % ETP – 12 000 €) est estimé à 92 000 €.

Cette opération s'inscrivant dans le prolongement de l'intervention actuelle de l'Etablissement, dans ce même département, sur le Loir (13 ouvrages) et la Sarthe (Moulin Gabet), il est proposé au Comité syndical de donner un accord de principe favorable à cette sollicitation, sous réserve de la finalisation des modalités techniques de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.



Actions sur des ouvrages

- ◆ actions ponctuelles
- ~ démarches groupées

Actions de l'Établissement

- ◆ étude (partenariat technique)
- ◆ travaux sur les ouvrages de l'Établissement
- ◆ partenariat financier

Opérations de repeuplement en saumons

- ~ zones de déversement

- Bassin de la Loire et ses affluents
- ~ Loire et affluents

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Affaire suivie par : Franck LEMONNIER
 Téléphone : 02 41 81 47 82
 Télécopie : 02 41 81 47 82
 Courriel : f.lemonnier@maine-et-loire.fr

Établissement Public Loire
 Monsieur le Président
 3 Av Claude Guillemin
 BP 6125
 45061 ORLEANS CEDEX 2

Angers, le **02 FEV, 2016**

LA VICE-PRESIDENTE

Monsieur le Président,

Le Département de Maine-et-Loire est propriétaire des cours d'eau du domaine public fluvial du bassin de la Maine navigable (Mayenne, Oudon, Sarthe, Maine) et non navigable (Loir) et doit engager à ce titre, conformément à la réglementation, des actions de restauration de la continuité écologique.

Une étude-diagnostic réalisée sur l'ensemble du territoire des basses vallées angevines a permis d'élaborer un programme d'actions qui a fait l'objet d'un contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Sur la Sarthe, je souhaite engager en complément de l'étude en cours sur le seuil de la Vidange à Cheffes, une nouvelle étude de restauration de la continuité écologique au droit des autres ouvrages situés à Chateauneuf-sur-Sarthe, à Brissarthe au niveau du lieu dit Le Gravier/Villechien et à Morannes au niveau du lieu dit « Le Pendu ».

Cette étude aurait pour objectif la conception de passes à poissons et de passes à anguilles complémentaires. Ce travail pourrait se composer de deux phases permettant d'installer des passes à anguilles en 2016 pendant la période des écourues programmées sur la Sarthe à compter du 12 septembre 2016. La deuxième phase consisterait à installer les passes à poissons dans les années suivantes.

Sur la Mayenne, il est souhaité une étude pour l'aménagement de la boire de contournement du barrage de Montreuil-Juigné. Cette boire, dite du Plateau Fleuri fait partie des actions à réaliser dans le cadre du CTMA. L'objectif de l'étude est de permettre la réalisation des travaux en 2017.

En tant qu'adhérent à l'établissement public Loire (EP Loire), et compte tenu de la compétence dévolue à cette structure en matière d'aménagement et de gestion des eaux, le Département de Maine-et-Loire souhaite confier la maîtrise d'ouvrage de cette étude à l'EP Loire.

L'EP Loire serait ainsi chargé du pilotage administratif, technique et financier de cette opération avec également le recrutement d'un prestataire (bureau d'étude) et l'organisation de la concertation avec les partenaires institutionnels et si besoin les propriétaires riverains.

Enfin, je souhaite que le coût de ce projet, déduction faite des diverses subventions attendues (Agence de l'eau, Région, ...) soit financé par les reliquats de crédits disponibles dans les comptes de l'EP Loire au profit du Département de Maine-et-Loire.



A l'appui de cette demande, je vous transmets divers éléments techniques :

- Cartes avec relevés topographiques des trois barrages de la Sarthe (annexe 1),
- Tableau financier prévu dans le cadre du CTMA des BVA pour la restauration de la boire du Plateau Fleuri (annexe 2).

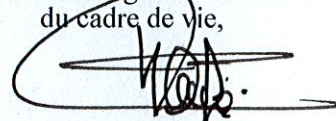
Mes services disposent par ailleurs d'autres informations et documents techniques qui vous seront communiqués dès le démarrage de l'étude, lors de la première réunion de lancement de la démarche.

Le Service Rivières et du Domaine Public Fluvial reste à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire concernant ce dossier.

Dans l'attente de votre réponse que j'espère favorable,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de l'environnement et
du cadre de vie,



Marie-Jo HAMARD